

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 20 mars 2012, à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Robert Savard, Jean-Jacques Leduc, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Six (6) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette première période de questions :

- Demande d'installation de supports à bicyclette additionnels sur la rue Victoria.
 - Demande de modification de la séquence du feu de circulation à l'intersection des rues Victoria et Académie.
 - Demande de suivi de la décision prise par le conseil municipal pour la fermeture de la montée Pilon.
 - Remerciements adressés aux membres du conseil pour la modification apportée au Règlement de zonage pour la construction d'un ensemble d'immeubles résidentiels sur les rues Hamel, Gosselin et de la Paix.
 - Dépôt d'une mise en demeure pour la facturation de documents effectuée en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents*.
 - Demande d'explications sur le mode de taxation du Règlement 226 décrétant des travaux de réfection d'infrastructures de la rue Victoria et diverses rues et d'aménagement des berges de l'ancien Canal de Beauharnois.
 - Demande d'information sur les taux de taxation prévus au décret de regroupement municipal des Villes de Salaberry-de-Valleyfield et de Saint-Timothée et de la Municipalité de Grande-Île.
-

2012-03-114

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À l'invitation du maire Denis Lapointe, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 20 mars 2012.

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 mars 2012, tel que préparé, à savoir :

1. **RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2012 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 MARS 2012**
5. **DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Libération et autorisation de dépenses au maire afin d'assister à diverses rencontres avec des promoteurs à Toronto
 - 5.2 Signature d'un cadre d'intervention relatif au projet de la Cité de la santé et du savoir
6. **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
 - 6.1 Acceptation de la retraite de madame Monique Mc Sween Gendron au poste de coordonnatrice administrative au Service du greffe
 - 6.2 Réorganisation administrative au Service de l'environnement et des travaux publics
 - 6.3 Nomination au poste de coordonnateur eau et environnement au Service de l'environnement et des travaux publics
 - 6.4 Nomination au poste de préposé aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics
 - 6.5 Nomination au poste de préposé aux loisirs au Service récréatif et communautaire
 - 6.6 Nomination au poste de préposé de réseau au Service de l'environnement et des travaux publics
 - 6.7 Ratification d'embauche et de départ de personnel pour le mois de février 2012
7. **SERVICE DU CONTENTIEUX**
 - 7.1 Conventions supplémentaires aux baux relatifs à la location de terrains pour les activités portuaires municipales
8. **SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE**
 - 8.1 Approbation de la liste de comptes numéro 161 totalisant 7 435 132,72 \$ et de la liste de chèques annulés numéro 40
 - 8.2 Approbation des prévisions budgétaires 2012 du Transport adapté
 - 8.3 Dépôt du rapport budgétaire au 12 mars 2012
 - 8.4 Dépôt du rapport d'activités d'élection du trésorier pour l'exercice financier au 31 décembre 2011
9. **SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE**
 - 9.1 Autorisation pour la tenue de la Marche du pardon
 - 9.2 Autorisations diverses à la Fondation de l'hôpital du Suroît pour une activité de financement
 - 9.3 Autorisations diverses et protocole d'entente avec Phatride Car Show pour la tenue d'une exposition de voitures modifiées
 - 9.4 Déclaration de la semaine québécoise des adultes en formation
 - 9.5 Demande d'aide financière auprès de la Société nationale des Québécois du Suroît dans le cadre de la fête nationale, volet régional
 - 9.6 Protocole d'entente avec le Comité de jumelage de Salaberry-de-Valleyfield pour l'octroi d'une aide financière, matérielle et humaine afin de maintenir et développer les activités relatives à l'accueil des délégations officielles des villes jumelées
 - 9.7 Protocole d'entente avec le Club Nitro pour l'entretien ménager du centre communautaire de Nitro

10. SERVICE DE L'INGÉNIERIE

- 10.1 Acquisition de servitudes dans le cadre des travaux de réhabilitation et de modernisation du poste de pompage P3
- 10.2 Demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour le projet de réaménagement des rues Victoria, Victoria est, Hébert et Alphonse-Desjardins et l'aménagement de l'ancien Canal de Beauharnois
- 10.3 Demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre des travaux de modification de l'alimentation électrique au parc Delpha-Sauvé

11. SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS

- 11.1 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure des 5 et 5A, rue Joron afin d'autoriser l'implantation d'un bâtiment existant et réponse à cette demande
- 11.2 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 149, rue Mathias afin d'autoriser la superficie d'occupation du garage détaché existant et réponse à cette demande
- 11.3 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 613, rue Nicolas afin d'autoriser l'implantation du bâtiment principal existant et réponse à cette demande
- 11.4 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 6572, boulevard Hébert afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment et la construction d'un balcon et réponse à cette demande
- 11.5 Autorisation pour l'installation d'oriflammes par la Société du vieux Canal de Beauharnois dans l'emprise de la rue Victoria
- 11.6 Cession de tronçons de rues situés dans le secteur des rues du Ponceau, de la Coulée et de la Passerelle et d'un parc situé dans le projet résidentiel Mon Boisé à la municipalité
- 11.7 Cession de tronçons de rues situés dans le secteur des rues Levac et des Violettes à la municipalité
- 11.8 Demandes à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir l'autorisation de construire un tronçon de l'autoroute 30
- 11.9 Entente relative à des travaux municipaux pour la réalisation du projet de développement Place Carrière
- 11.10 Réponse à la demande pour la construction d'une maison située au futur 27, rue du Hauban en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale

12. APPELS D'OFFRES

- 12.1 Appel d'offres 2012-05 : service d'une agence de sécurité
- 12.2 Appel d'offres 2012-06 : réhabilitation et modernisation des postes de pompage Bayard et P1, phase II, lot 3

13. INVITATIONS À SOUMISSIONNER

- 13.1 Invitation à soumissionner 2012-ENV-06 : reconstruction de trottoirs et de bordures de béton
- 13.2 Invitation à soumissionner 2012-ENV-09 : fourniture, livraison et mise en route d'une pompe submersible
- 13.3 Invitation à soumissionner 2012-SRC-05 : entretien des îlots d'arbustes dans les parcs et les espaces verts
- 13.4 Invitation à soumissionner 2012-SRC-08 : location de toilettes portatives

14. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

- 14.1 Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 218 portant sur les nuisances - (RMH-450)

15. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

- 15.1 Dispense de lecture et adoption du Règlement 236 pour emprunter la somme de 4 400 000 \$ afin de pourvoir à la mise en application du plan directeur des parcs, espaces verts, équipements sportifs et communautaires, phase II

16. RÈGLEMENTS D'URBANISME

16.1 Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes

16.2 Dispense de lecture et adoption du projet de règlement 150-10 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ

2012-03-115 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2012 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 MARS 2012

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 février 2012 et de la séance extraordinaire du 6 mars 2012 sont déposés devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil le 15 mars 2012;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 février 2012 et de la séance extraordinaire du 6 mars 2012, selon leur teneur.

ADOPTÉ

2012-03-116 LIBÉRATION ET AUTORISATION DE DÉPENSES AU MAIRE AFIN D'ASSISTER À DIVERSES RENCONTRES AVEC DES PROMOTEURS À TORONTO

VU les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., chapitre T-11.001);

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise M. le maire Denis Lapointe à assister à des rencontres avec des promoteurs qui se tiendront au cours des mois d'avril et de mai 2012 à Toronto;

QUE les dépenses afférentes à ces rencontres soient assumées par la municipalité jusqu'à concurrence d'un montant de 1 500 \$, sur présentation de pièces justificatives;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 1 500 \$ du poste budgétaire 13-620-01-310 au poste budgétaire 13-110-01-314.

ADOPTÉ

2012-03-117 SIGNATURE D'UN CADRE D'INTERVENTION RELATIF AU PROJET DE LA CITÉ DE LA SANTÉ ET DU SAVOIR

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield avec ses partenaires, le Centre de santé et de services sociaux du Suroît, la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands et le Collège de Valleyfield, souhaitent unir leurs forces dans la mise en place d'un projet structurant en santé et en éducation afin de pourvoir la région avec des installations qui assureront les meilleurs services à la population en termes de santé et pour développer une expertise régionale exportable en termes de formation médicale;

VU la recommandation du directeur des relations avec le milieu d'autoriser la signature d'une entente entre les parties;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne d'un cadre d'intervention sur le projet de la Cité de la santé et du savoir à intervenir avec ses partenaires, soit le Centre de santé et de services sociaux du Suroît, la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands et le Collège de Valleyfield, et ce, dans le but d'établir un partenariat entre les parties en vue de permettre la mise en œuvre d'initiatives stratégiques, dans le contexte d'un plan d'action conjoint, pour la création d'un pôle intégré Cité de la santé et du savoir à Salaberry-de-Valleyfield;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le cadre d'intervention précité.

ADOPTÉ

2012-03-118 ACCEPTATION DE LA RETRAITE DE MADAME MONIQUE MC SWEEN GENDRON AU POSTE DE COORDONNATRICE ADMINISTRATIVE AU SERVICE DU GREFFE

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield prenne acte de la retraite de M^{me} Monique Mc Sween Gendron au poste de coordonnatrice administrative au Service du greffe, celle-ci devenant applicable à compter du 1^{er} mai 2012;

QUE le conseil municipal remercie M^{me} Mc Sween Gendron pour ses années de service à la Ville.

ADOPTÉ

2012-03-119 RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en effectifs quant au personnel cadre au Service de l'environnement et des travaux publics;

VU la recommandation du Service des ressources humaines et du Service de l'environnement et des travaux publics afin de procéder à une réorganisation administrative du service;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield procède à :

- la création d'un poste de coordonnateur eau et environnement;
- la modification du titre du poste détenu par M. Pierre Berniqué pour superviseur traitement des eaux.

ADOPTÉ

2012-03-120 NOMINATION AU POSTE DE COORDONNATEUR EAU ET ENVIRONNEMENT AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un coordonnateur eau et environnement au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Philippe Beaudoin au poste cadre de coordonnateur eau et environnement au Service de l'environnement et des travaux publics, pour une période d'essai d'un (1) an;

QUE la date d'entrée en fonction de M. Beaudoin soit prévue à compter du 23 avril 2012;

QUE la rémunération de M. Beaudoin au poste de coordonnateur eau et environnement au Service de l'environnement et des travaux publics soit fixée à la classe 5, échelon 1, correspondant au plan d'évaluation des emplois cadres, et que ses conditions de travail soient celles prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

2012-03-121 NOMINATION AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX BÂTIMENTS AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un préposé aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Stéphane Lefebvre au poste de préposé aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics;

QUE la date d'affectation de M. Lefebvre à ce poste soit prévue à compter du 2 avril 2012;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Lefebvre soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

2012-03-122 NOMINATION AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX LOISIRS AU SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un préposé aux loisirs au Service récréatif et communautaire;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Jonathan Lavoie au poste de préposé aux loisirs au Service récréatif et communautaire;

QUE la date d'affectation de M. Lavoie à ce poste soit prévue à compter du 26 mars 2012;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Lavoie soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur;

QUE le conseil municipal autorise :

- un transfert budgétaire de 21 640 \$ du poste budgétaire 13-750-01-145, un transfert budgétaire de 9 605 \$ du poste budgétaire 13-750-02-145 et un transfert budgétaire de 3 360 \$ du poste budgétaire 13-321-01-141 au poste budgétaire 13-750-01-141;
- un transfert budgétaire de 2 510 \$ du poste budgétaire 13-750-02-205 et un transfert budgétaire de 560 \$ du poste budgétaire 13-321-01-205 au poste budgétaire 13-750-01-205.

ADOPTÉ

2012-03-123 NOMINATION AU POSTE DE PRÉPOSÉ DE RÉSEAU AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un préposé de réseau au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Stuart Doucet au poste de préposé de réseau au Service de l'environnement et des travaux publics;

QUE la date de nomination et d'affectation de M. Doucet à ce poste soit prévue à compter du 21 mars 2012;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Doucet soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

2012-03-124 RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DÉPART DE PERSONNEL POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2012

VU le dépôt devant ce conseil du rapport relatif à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois de février 2012;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ratifie l'embauche et le départ des personnes énumérées dans le rapport daté du 12 mars 2012 relatif à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois de février 2012.

ADOPTÉ

2012-03-125 CONVENTIONS SUPPLÉMENTAIRES AUX BAUX RELATIFS À LA LOCATION DE TERRAINS POUR LES ACTIVITÉS PORTUAIRES MUNICIPALES

ATTENDU QU'en décembre 2004, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a dûment notifié la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent (gestionnaire aux droits du gouvernement canadien) de sa volonté de renouveler les trois (3) principaux baux conclus à différentes dates (1965, 1970 et 1974) avec le gouvernement fédéral pour l'établissement et le développement du port municipal pour un terme commun se terminant le 30 juin 2045;

VU le dépôt devant ce conseil de divers baux à intervenir entre la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatifs à la location de terrains pour les activités portuaires municipales;

CONSIDÉRANT les conventions supplémentaires aux baux originaux constatant le renouvellement de ceux-ci pour un terme de 40 ans et précisant les termes de révision des loyers exigibles pour chaque bail;

ATTENDU QUE la Société du Port de Valleyfield, par sa résolution 2012-01-4.1-363 adoptée le 22 février 2012, recommande à la Ville la signature desdits baux;

VU la recommandation du directeur du Service du contentieux d'autoriser la signature desdits baux;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, les trois (3) conventions supplémentaires aux baux 62-0002/001, 62-0071/001 et 62-0078/001 relatifs à la location de terrains pour les activités portuaires municipales avec la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente;

QUE la Société du Port de Valleyfield est responsable du paiement annuel des loyers exigibles.

ADOPTÉ

2012-03-126 APPROBATION DE LA LISTE DE COMPTES NUMÉRO 161 TOTALISANT 7 435 132,72 \$ ET DE LA LISTE DE CHÈQUES ANNULÉS NUMÉRO 40

La liste des comptes numéro 161 et la liste des chèques annulés numéro 40 sont déposées devant ce conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les comptes inscrits à la liste numéro 161 totalisant 7 435 132,72 \$ et les chèques annulés inscrits à la liste numéro 40 et autorise le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

2012-03-127 APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012 DU TRANSPORT ADAPTÉ

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est la municipalité mandataire pour la gestion du service de transport adapté aux personnes à mobilité réduite;

VU la recommandation du directeur du Service des finances et de l'informatique relative à l'approbation des prévisions budgétaires du Transport adapté aux personnes à mobilité réduite pour l'année 2012;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les prévisions budgétaires du Transport adapté aux personnes à mobilité réduite pour l'année 2012, d'une somme de 767 280 \$;

QUE le conseil municipal affecte à la gestion du Transport adapté aux personnes à mobilité réduite une somme de 50 714,30 \$, à titre de contribution municipale pour l'année 2012.

ADOPTÉ

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 12 MARS 2012

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le rapport budgétaire au 12 mars 2012 est déposé devant ce conseil.

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS D'ÉLECTION DU TRÉSORIER POUR L'EXERCICE FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2011

Conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), le trésorier informe le conseil municipal qu'il n'y a eu aucune activité prévue au chapitre XIII de cette loi relatif au financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants et au contrôle des dépenses électorales, pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2011.

2012-03-128 AUTORISATION POUR LA TENUE DE LA MARCHÉ DU PARDON

ATTENDU QUE la Marche du pardon est une activité religieuse associée aux cérémonies du Vendredi Saint et qu'elle se tient sur le territoire de la municipalité depuis 31 ans;

ATTENDU QUE cette activité est entourée des mesures de sécurité nécessaires;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la tenue de la Marche du pardon, le 6 avril 2012;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la tenue de la Marche du pardon le 6 avril 2012, entre 8 h et 13 h 15, et approuve le trajet tel que déposé devant ce conseil.

ADOPTÉ

2012-03-129 AUTORISATIONS DIVERSES À LA FONDATION DE L'HÔPITAL DU SUROÏT POUR UNE ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

ATTENDU QUE la Fondation de l'Hôpital du Suroît a comme objectif d'amasser des fonds par l'organisation d'une activité de financement de type « barrage routier »;

ATTENDU QUE l'activité proposée se fait avec l'accord tacite de la Sûreté du Québec et avec l'approbation de la commission de la vie communautaire et culturelle;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la tenue de cette activité le 26 avril 2012, entre 6 h et 18 h;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la Fondation de l'Hôpital du Suroît à tenir une activité de financement de type « barrage routier », le 26 avril 2012, et

- que les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées;

QUE le Service récréatif et communautaire offre le soutien technique nécessaire à la tenue de l'activité;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2012-03-131 DÉCLARATION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES ADULTES EN FORMATION

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, en collaboration avec l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA), met en place une semaine visant la valorisation des adultes en formation;

ATTENDU QUE dans un monde en perpétuel changement, il est important d'acquérir des connaissances et des compétences tout au long de sa vie;

ATTENDU QU'une table de coordination régionale en Montérégie existe pour mettre en place des activités régionales et susciter l'intérêt auprès des organismes de l'éducation formelle et informelle, du milieu communautaire, des entreprises ou tout autre organisme à s'impliquer dans la *Semaine québécoise des adultes en formation* (SQAF);

ATTENDU QUE plusieurs activités régionales et locales sont offertes gratuitement dans le cadre de cette semaine;

ATTENDU QU'il y a 1001 façons d'apprendre tout au long de la vie dans toutes les sphères de la vie adulte, que ce soit en formation initiale, des cours de perfectionnement, de l'apprentissage en ligne, dans les sports, les arts et la culture, l'agroalimentaire, le communautaire et bien plus;

ATTENDU QU'il est de l'avis du conseil municipal de participer activement à cette semaine afin de valoriser les citoyens et les citoyennes de la municipalité à apprendre tout au long de la vie;

VU la recommandation favorable du directeur du Service récréatif et communautaire;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield déclare la semaine du 24 mars au 1^{er} avril 2012, la *Semaine québécoise des adultes en formation*,

QUE le conseil municipal invite tous les citoyens et les citoyennes de la ville de Salaberry-de-Valleyfield à participer activement aux activités organisées et au tirage « En Montérégie, apprendre ça vaut le coup! » disponible en se rendant sur le site www.adulteenformation.com (région Montérégie).

ADOPTÉ

2012-03-132 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS DU SUROÎT DANS LE CADRE DE LA FÊTE NATIONALE, VOLET RÉGIONAL

ATTENDU QUE Valspec inc. organise depuis 11 ans le volet régional de la fête nationale;

ATTENDU QUE le Mouvement national des Québécoises et Québécois oblige les villes hôtes à signer elles-mêmes un protocole d'entente avec les Sociétés nationales régionales;

ATTENDU QU'une contribution financière d'un minimum de 10 000 \$ est rattachée à la signature dudit protocole et qu'elle sera versée directement à Valspec inc. sur demande de la Ville;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire requérant du conseil municipal l'autorisation de déposer une demande d'aide financière auprès de la Société nationale des Québécois du Suroît, pour l'organisation de la fête nationale de l'année 2012;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le directeur du Service récréatif et communautaire à déposer, pour et au nom de la municipalité, une demande d'aide financière auprès du mandataire régional Société nationale des Québécois du Suroît relevant du Mouvement national des Québécoises et Québécois, pour l'organisation de la fête nationale de l'année 2012.

ADOPTÉ

2012-03-133 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE COMITÉ DE JUMELAGE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD POUR L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE, MATÉRIELLE ET HUMAINE AFIN DE MAINTENIR ET DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS RELATIVES À L'ACCUEIL DES DÉLÉGATIONS OFFICIELLES DES VILLES JUMELÉES

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre l'organisme Comité de jumelage de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide financière, matérielle et humaine pour l'organisation d'activités de jumelage avec d'autres pays, pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013;

ATTENDU QUE la Ville désire offrir à l'organisme les outils nécessaires à la mise sur pied d'activités servant à tisser des liens durables entre la Ville et d'autres villes situées dans d'autres pays que le Canada;

ATTENDU QUE l'organisme, en étroite collaboration avec la Ville, a démontré son savoir-faire en matière d'accueil de dignitaires et de délégations internationales depuis 1999;

ATTENDU QUE l'organisme désire poursuivre ses actions en ce sens;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

ATTENDU QUE les deux nouvelles servitudes permettront la mise en place des nouveaux équipements reliant le puits humide du poste de pompage P3-Grande-Île au bâtiment de service ainsi que le passage de la conduite de refoulement des eaux usées;

ATTENDU QUE ces servitudes sont désignées comme étant trois parties du lot 3 594 809 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois;

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'autoriser l'acquisition de ces servitudes;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield entérine l'entente intervenue entre M^{me} Marina Laberge, propriétaire de l'immeuble situé au 610, boulevard Mgr-Langlois, et M. Michel Brodeur, ingénieur de projet au Service de l'ingénierie, le 6 mars 2012, et autorise l'acquisition de deux servitudes permanentes sur le lot 3 594 809 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, d'une superficie respective de 141,3 mètres carrés et de 53,2 mètres carrés, de M^{me} Laberge, dans le cadre du projet de réhabilitation et de modernisation des postes de pompage, pour la somme de 3 500 \$, taxes en sus, le cas échéant, selon le plan de localisation du 15 décembre 2011 et la description technique du 19 décembre 2011 de M. Michel Caza, arpenteur-géomètre de la firme Caza Lemieux;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par la municipalité;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte d'acquisition pertinent et tout document relatif à la présente à intervenir devant M^e Marcel Gougeon, notaire, lequel acte devant souligner les servitudes à cet égard et toute quittance de créance, le cas échéant.

ADOPTÉ

2012-03-136 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES RUES VICTORIA, VICTORIA EST, HÉBERT ET ALPHONSE-DESJARDINS ET L'AMÉNAGEMENT DE L'ANCIEN CANAL DE BEAUHARNOIS

VU la recommandation du coordonnateur au Service de l'ingénierie requérant du conseil municipal l'autorisation de présenter une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) pour les travaux de réaménagement des infrastructures de la rue Victoria;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le directeur du Service de l'ingénierie, M. Jacques F. Duval, ingénieur, à présenter, pour et au nom de la municipalité, une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du volet 2.1 « Projets à incidences régionales ou urbaines » du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), pour les travaux de réaménagement des infrastructures des rues Victoria, Victoria est, Hébert et Alphonse-Desjardins et d'aménagement de l'ancien Canal de Beauharnois;

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

ADOPTÉ

2012-03-137 DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE MODIFICATION DE L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE AU PARC DELPHA-SAUVÉ

ATTENDU QUE la firme d'ingénieurs Les Services exp inc. a été retenue afin de préparer les documents d'appels d'offres et les plans et d'effectuer la surveillance des travaux dans le cadre du projet de modification de l'alimentation électrique au parc Delpha-Sauvé, selon l'appel d'offres 2012-ING-01;

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie requérant l'autorisation du conseil municipal de présenter une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre des travaux de modification de l'alimentation électrique au parc Delpha-Sauvé;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la firme d'ingénieurs Les Services exp inc. à présenter et transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour et au nom de la municipalité, toute demande de certificat d'autorisation dans le cadre des travaux de modification de l'alimentation électrique au parc Delpha-Sauvé, ainsi que pour la délivrance d'une attestation de conformité des travaux;

QUE la Ville s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation de conformité des travaux signée par un ingénieur de ladite firme d'ingénieurs, lorsque ceux-ci seront complétés, et autorise ledit représentant à délivrer cette attestation, le cas échéant.

ADOPTÉ

2012-03-138 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DES 5 ET 5A, RUE JORON AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT EXISTANT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^e Jean-Michel Philie, notaire, a formulé, pour et au nom de Thi Nguyen Le, une demande de dérogation mineure pour le lot 3 247 469 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser l'implantation d'un bâtiment existant situé aux 5 et 5A, rue Joron;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2012-0004 pour le lot 3 247 469 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis aux 5 et 5A, rue Joron, demande formulée par M^e Jean-Michel Philie, notaire, pour et au nom de Thi Nguyen Le, pour autoriser l'implantation d'un bâtiment existant à 2,08 mètres de la ligne avant, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge avant minimale de 6 mètres;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction de ce bâtiment devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2012-03-139 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 149, RUE MATHIAS AFIN D'AUTORISER LA SUPERFICIE D'OCCUPATION DU GARAGE DÉTACHÉ EXISTANT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^{me} Anita Paré a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 3 817 803 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser la superficie d'occupation du garage détaché existant situé au 149, rue Mathias;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2012-0010 pour le lot 3 817 803 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 149, rue Mathias, demande formulée par M^{me} Anita Paré, pour permettre que la superficie d'occupation du garage détaché existant (seul bâtiment accessoire sur le terrain) puisse être équivalente à 12,4 % de la superficie du terrain, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que l'article 5.3.1 du Règlement 150 concernant le zonage limite la superficie à 10 %;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction de ce bâtiment devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2012-03-140

AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 613, RUE NICOLAS AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.
Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Raymond Legault a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 3 595 002 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser l'implantation du bâtiment principal existant situé au 613, rue Nicolas;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2012-0006 pour le lot 3 595 002 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 613, rue Nicolas, demande formulée par M. Raymond Legault, pour autoriser l'implantation du bâtiment principal existant, avec une marge avant (côté rue Luc-Charrette) de 1,92 mètre, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge avant minimale de 6 mètres dans la zone H-168;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction du bâtiment principal pourra se faire avec cette même marge avant secondaire de 1,92 mètre;

QUE le conseil municipal n'exige pas de tarif au requérant pour la présente dérogation mineure puisque cette situation a été engendrée à la suite d'une intervention de la Ville.

ADOPTÉ

2012-03-141

AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 6572, BOULEVARD HÉBERT AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT ET LA CONSTRUCTION D'UN BALCON ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Stéphane Latour a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot P-34 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser l'agrandissement du bâtiment situé au 6572, boulevard Hébert et pour la construction d'un balcon;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2012-0007 pour le lot P-34 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 6572, boulevard Hébert, demande formulée par M. Stéphane Latour, pour autoriser l'agrandissement du bâtiment à 8,6 mètres de la ligne avant et pour la construction d'un balcon empiétant de 3,6 mètres dans la marge avant, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge avant minimale de 10 mètres et que l'article 7.1 b) dudit Règlement 150 restreint à 1,5 mètre maximum l'empiètement dans la marge avant;
QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction de ce bâtiment devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2012-03-142 AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'ORIFLAMMES PAR LA SOCIÉTÉ DU VIEUX CANAL DE BEAUHARNOIS DANS L'EMPRISE DE LA RUE VICTORIA

CONSIDÉRANT la demande de la Société du vieux Canal de Beauharnois pour l'installation de 21 oriflammes à double face affichant des images du vieux Canal et ayant une partie d'affichage commercial représentant un maximum de 25 %;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis de permettre ledit projet même si le Règlement 150 concernant le zonage interdit l'affichage commercial sur le domaine public;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la Société du vieux Canal de Beauharnois à procéder à l'installation de 21 oriflammes à double face, affichant des images du vieux Canal, dans l'emprise de la rue Victoria, comportant un affichage commercial maximum de 25 %, pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre 2012;

QUE le conseil municipal souhaite que les deux organismes responsables des activités s'entendent sur un mode opérationnel d'affichage pendant la période des régates, tout en respectant les commanditaires concernés.

ADOPTÉ

2012-03-143 CESSIION DE TRONÇONS DE RUES SITUÉS DANS LE SECTEUR DES RUES DU PONCEAU, DE LA COULÉE ET DE LA PASSERELLE ET D'UN PARC SITUÉ DANS LE PROJET RÉSIDENTIEL MON BOISÉ

ATTENDU QUE, suite à l'acceptation finale des travaux de la dernière phase du projet de développement résidentiel Le Versant du Soleil situé dans le secteur Notre-Dame-du-Sourire, le conseil municipal doit accepter la cession des derniers tronçons de rues à la municipalité par Les Terres du Soleil inc., soit les lots 167-67, 167-68 et 167-69 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, pour la somme de 1 \$;

ATTENDU QUE dans le même acte de vente, Les Terres du Soleil inc. vont céder à la municipalité le lot 49-262 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, à des fins de parc situé dans le projet de développement résidentiel Mon Boisé et que cette cession représente l'obligation

réglementaire exigée en vertu du Règlement 149 concernant le lotissement à la suite de la subdivision des lots de ce projet;

ATTENDU QUE les travaux d'aménagement de ce parc seront à la charge de la municipalité;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la cession desdits lots à la municipalité;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la cession des lots 167-67, 167-68, 167-69 et 49-262 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, par le promoteur Les Terres du Soleil inc., à la municipalité, lots situés dans le projet de développement résidentiel Le Versant du Soleil et Mon Boisé, pour la somme de 1 \$;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout acte relatif à la présente, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2012-03-144 CESSIION DE TRONÇONS DE RUES SITUÉS DANS LE SECTEUR DES RUES LEVAC ET DES VIOLETTES À LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QU'à la suite à la rénovation cadastrale dans le secteur des rues Levac et des Violettes, il a été constaté que le promoteur ayant développé ces rues, il y a plusieurs années, est toujours propriétaire d'un tronçon des rues Levac et des Violettes et qu'il s'agit d'un oubli dans les actes de cession des rues des deux lots concernés qui sont devenus, avec la rénovation cadastrale, les lots 3 756 923 et 3 756 929 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la présente cession de rues;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la cession des lots 3 756 923 et 3 756 929 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par le promoteur Viconte inc., à la municipalité, lots situés dans le secteur des rues Levac et des Violettes, pour la somme de 1 \$;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout acte relatif à la présente à intervenir devant M^e Josette Marois, notaire, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2012-03-145

DEMANDES À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC AFIN D'OBTENIR L'AUTORISATION DE CONSTRUIRE UN TRONÇON DE L'AUTOROUTE 30

ATTENDU QUE Nouvelle Autoroute 30 CJV doit formuler deux demandes d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour procéder au lotissement, l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture de deux parties du lot 34 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, pour la construction d'un tronçon de l'autoroute 30;

ATTENDU QUE ces deux parties de lot appartiennent à M^{me} Rachel Sauvé et M. Alcide Latour et ont respectivement 1 020,17 mètres carrés et 1 336,18 mètres carrés;

ATTENDU QUE les parcelles visées sont en bordure de l'emprise de l'autoroute 30 qui a déjà fait l'objet d'une autorisation de la part de la CPTAQ et qu'il s'agit d'un léger agrandissement de l'emprise;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service de l'urbanisme et des permis;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield dépose deux demandes auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture de deux parties du lot 34 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, ayant une superficie respectivement de 1 020,17 mètres carrés et de 1 336,18 mètres carrés afin d'autoriser Nouvelle Autoroute 30 (NA30) à procéder à la construction d'un tronçon de l'autoroute 30;

QUE le conseil municipal transmette avec la présente le rapport argumentaire basé sur les dix critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., chapitre P-41.1), tel que préparé par l'urbaniste stagiaire et inspectrice en construction et approuvé par le directeur du Service de l'urbanisme et des permis;

QUE le conseil municipal informe la Commission de protection du territoire agricole du Québec que les demandes d'autorisation provenant de NA30 qu'elle lui transmet pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture de deux parties du lot 34 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, afin de procéder à la construction d'un tronçon de l'autoroute 30, ne contreviennent pas aux règlements d'urbanisme de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

2012-03-146

ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX POUR LA RÉALISATION DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT PLACE CARRIÈRE

VU le Règlement 170 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux pour la réalisation de projets résidentiels adopté lors de la séance du conseil du 9 décembre 2008;

VU le dépôt devant ce conseil d'une entente à intervenir entre le promoteur 9246-7810 Québec inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à des travaux municipaux pour la réalisation du projet de développement résidentiel et commercial Place Carrière situé dans le secteur de la rue des Érables et de l'autoroute 30;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la signature de ladite entente;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue une entente avec le promoteur 9246-7810 Québec inc. relative à des travaux municipaux pour la réalisation du projet de développement résidentiel et commercial Place Carrière situé dans le secteur de la rue des Érables et de l'autoroute 30;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente précitée.

ADOPTÉ

2012-03-147 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON SITUÉE AU FUTUR 27, RUE DU HAUBAN EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 4 697 246 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par M. Mikaël Mathieu pour la construction d'une maison située au 27, rue du Hauban;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande PIIA2012-0014 formulée pour le lot 4 697 246 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par M. Mikaël Mathieu, demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour autoriser la construction d'une maison avec un revêtement extérieur de fibrociment située au 27, rue du Hauban, tel qu'illustré sur les plans préparés par M. Ugo Chevrier, technologue en architecture, et déposés le 13 février 2012.

ADOPTÉ

2012-03-148 APPEL D'OFFRES 2012-05 : SERVICE D'UNE AGENCE DE SÉCURITÉ

À la suite de l'appel d'offres 2012-05 relatif aux services d'une agence de sécurité, pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2015, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Sécur-Québec inc.	312 253,70 \$ (non conforme)
TRIMAX sécurité inc.	326 116,19 \$
I.P.A.S. inc.	332 718,94 \$

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise TRIMAX sécurité inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à l'entreprise TRIMAX sécurité inc. un contrat pour les services d'une agence de sécurité, pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2015, plus particulièrement un préposé au stationnement, des agents de sécurité à la cour municipale, au Service de l'environnement et des travaux publics et au Service récréatif et communautaire, pour diverses activités, pour la somme globale de 326 116,19 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2012-05.

ADOPTÉ

2012-03-149 APPEL D'OFFRES 2012-06 : RÉHABILITATION ET MODERNISATION DES POSTES DE POMPAGE BAYARD ET P1, PHASE II, LOT 3

À la suite de l'appel d'offres 2012-06 relatif aux travaux de réhabilitation et de modernisation des postes de pompage Bayard et P1, phase II, lot 3, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Constructions F.J.L. inc.	1 160 141,44 \$
Excavation Loiselle & Frères inc.	1 394 826,02 \$
Nordmec Construction inc.	1 400 619,40 \$
Ondel inc.	1 482 581,04 \$
Groupe Plombaction inc.	1 601 601,75 \$
Ali Excavation inc.	1 797 161,16 \$

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie, à la suite de l'analyse effectuée par la firme d'ingénieurs Leroux, Beaudoin, Hurens et associés inc., d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Constructions F.J.L. inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Constructions F.J.L. inc. un contrat pour les travaux de réhabilitation et de modernisation des postes de pompage des eaux usées Bayard et P1, phase II, lot 3, pour la somme de 1 160 141,44 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2012-06;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le cas échéant.

ADOPTÉ

2012-03-150 INVITATION À SOUMISSIONNER 2012-ENV-06 : RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET DE BORDURES DE BÉTON

À la suite de l'invitation à soumissionner 2012-ENV-06 relative à la reconstruction de trottoirs et de bordures de béton, pour l'année 2012, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Environnement routier NRJ inc.	38 698,29 \$
Entreprises Pearson Pelletier	43 032,27 \$
Ali Excavation inc.	46 007,72 \$
Excavation A.M. Itée	54 139,72 \$

VU la recommandation du conseiller technique au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Environnement routier NRJ inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Environnement routier NRJ inc. un contrat pour la reconstruction de trottoirs et de bordures de béton, pour l'année 2012, pour la somme de 38 698,29 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2012-ENV-06.

ADOPTÉ

2012-03-151 INVITATION À SOUMISSIONNER 2012-ENV-09 : FOURNITURE, LIVRAISON ET MISE EN ROUTE D'UNE POMPE SUBMERSIBLE

À la suite de l'invitation à soumissionner 2012-ENV-09 relative à la fourniture, la livraison et la mise en route d'une pompe submersible, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Pompaction inc.	31 733,10 \$
KSB Pumps inc.	34 952,40 \$

VU la recommandation du coordonnateur – traitement des eaux au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Pompaction inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Pompaction inc. un contrat pour la fourniture, la livraison et la mise en route d'une pompe submersible, pour la somme de 31 733,10 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2012-ENV-09.

ADOPTÉ

2012-03-152 INVITATION À SOUMISSIONNER 2012-SRC-05 : ENTRETIEN DES ÎLOTS D'ARBUSTES DANS LES PARCS ET LES ESPACES VERTS

À la suite de l'invitation à soumissionner 2012-SRC-05 relative à l'entretien des îlots d'arbustes dans les parcs et les espaces verts, pour l'année 2012, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Paysagement des Rochers	22 995,00 \$
Centre de jardin Denis Brisson	31 963,05 \$

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Paysagement des Rochers;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon, appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé, et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à l'entreprise Paysagement des Rochers un contrat pour l'entretien des îlots d'arbustes dans les parcs et les espaces verts, pour l'année 2012, pour la somme de 22 995 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2012-SRC-05.

ADOPTÉ

2012-03-153 INVITATION À SOUMISSIONNER 2012-SRC-08 : LOCATION DE TOILETTES PORTATIVES

À la suite de l'invitation à soumissionner 2012-SRC-08 relative à la location de toilettes portatives, pour l'année 2012, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Toilette Portative Sanibert	28 344,56 \$
Kelly Sani-Vac inc.	41 428,37 \$
Sani-Vrac Donald Coffey	91 583,34 \$

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Toilette portative Sanibert;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith, appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon, et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à l'entreprise Toilette Portative Sanibert un contrat pour la location de toilettes portatives, pour l'année 2012, pour la somme de 28 344,56 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2012-SRC-08, et si l'entrepreneur satisfait aux exigences du contrat, la Ville pourra se prévaloir des deux années supplémentaires prévues au devis.

ADOPTÉ

A-2012-03-004 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 218 PORTANT SUR LES NUISANCES - (RMH-450)

Avis est donné par M. le conseiller Denis Laître qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 218 portant sur les nuisances – (RMH-450).

2012-03-154 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 236 POUR EMPRUNTER LA SOMME DE 4 400 000 \$ AFIN DE POURVOIR À LA MISE EN APPLICATION DU PLAN DIRECTEUR DES PARCS, ESPACES VERTS, ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET COMMUNAUTAIRES, PHASE II

ATTENDU QU'une copie du Règlement 236 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 236 pour emprunter la somme de 4 400 000 \$ afin de pourvoir à la mise en application du plan directeur des parcs, espaces verts, équipements sportifs et communautaires, phase II.

ADOPTÉ

A-2012-03-005 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 150 CONCERNANT LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER CERTAINES ZONES ET NORMES

Avis est donné par M. le conseiller Normand Amesse qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes.

2012-03-155 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 150-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 150 CONCERNANT LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER CERTAINES ZONES ET NORMES

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement 150-10 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le projet de règlement 150-10 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Deux (2) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette deuxième période de questions :

- Demande d'information sur le point 10.3 - Demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre des travaux de modification de l'alimentation électrique au parc Delpha-Sauvé, à l'effet de savoir si ces travaux n'avaient pas déjà été effectués.
- Commentaire émis sur l'application du Règlement sur la régie interne du conseil et le maintien de l'ordre durant les séances.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

2012-03-156 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 53, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance ordinaire du 20 mars 2012.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier